

**SPF SANTE PUBLIQUE,  
SECURITE DE LA CHAINE  
ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT**

Bruxelles, le 11/06/2009

---

**Direction générale de l'Organisation  
des Etablissements de Soins**

---

**CONSEIL NATIONAL DES  
ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS.**

---

**Section «Programmation et Agrément»**

---

**Réf. : CNEH/D/PSY/304-1 (\*)**

**Avis relatif à la demande de Mme la ministre Onkelinx concernant  
les thèmes qui pourront être traités dans le cadre de la présidence  
du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2010**  
Contribution du groupe de travail permanent « psychiatrie » à la réponse du Conseil national  
des établissements hospitaliers

**Au nom du président,  
M. Peter Degadt**

**Le secrétaire,  
C. Decoster**

**(\*) Cet avis a été ratifié par le Bureau du 11 juin 2009**

*Contexte : Ce document est la concrétisation de l'avis relatif aux thèmes et événements proposés par le CNEH dans le cadre de la future présidence belge de l'Union européenne en 2010, entériné le 9 avril 2009, portant la réf. CNEH/D/301-2*

Des données scientifiques probantes montrent que les problèmes de santé mentale en Europe entraînent une charge croissante de la maladie et de l'invalidité. Leur impact socioéconomique direct et indirect sur l'individu, la famille et la société est très élevé.

L'offre européenne de soins de santé mentale est vaste mais, souvent, son organisation n'est pas optimale. L'Organisation mondiale de la santé préconise des soins de santé mentale plus orientés sur la communauté, ce qui implique notamment un renforcement de l'offre en première ligne.

Durant la dernière décennie, des efforts considérables ont été consentis, notamment sous l'impulsion de la Commission européenne, pour promouvoir la santé mentale et prévenir les problèmes de santé mentale. En outre, des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne un meilleur monitoring des soins. Il est souhaitable de rassembler les bonnes pratiques réalisées et les données scientifiques probantes et de les traduire en recommandations pour la politique.

En 2001, le ministre de la Santé publique de l'époque a organisé une conférence internationale sur le thème « Gérer les problèmes liés au stress et à la dépression en Europe », à l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne. Cette conférence a été organisée en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, ce qui a offert une valeur ajoutée sur le plan du contenu ; cette collaboration est dès lors également conseillée pour 2010.

Sur le plan du contenu, nous proposons de développer les priorités qui ont été mentionnées dans divers documents, déclarations et résolutions européens récents émanant de la Commission européenne, à savoir :

- déclaration de la conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la santé mentale à Helsinki (15 janvier 2005) : "*Facing the Challenges, Building Solutions*";
- résolutions du Parlement européen sur la santé mentale du 6 septembre 2006 et du 19 février 2009 ;
- Commission européenne (2005) "*Improving the mental health of the population: Towards a strategy on mental health for the European Union*". Bruxelles.
- Commission européenne (2006) "*Responses to the Green Paper: promoting the mental health of the population: Towards a strategy on mental health for the European Union*". Bruxelles.
- Commission européenne (2008a) "*European Pact for Mental Health and Well-being*." Bruxelles.
- Commission européenne (2008b) "*Countering the stigmatisation and discrimination of people with mental health problems in Europe*". Bruxelles.

Sur la base de ces résolutions et recommandations, de nombreux pays de l'Union européenne ont déjà commencé des transformations de l'offre des soins de santé mentale. Il est proposé de stimuler ces développements, de les suivre de près et de rassembler l'expérience acquise au niveau européen et de la diffuser au moyen de la création d'un Observatoire européen pour le développement des systèmes de soins de santé mentale.

En guise de thème global, nous proposons : « **Lutter contre la stigmatisation et l'exclusion sociale** ».

Ce thème général renvoie en premier lieu à un problème social crucial qui s'adresse à chaque citoyen et à sa responsabilité personnelle à l'égard des personnes touchées par des problèmes de santé mentale et la menace d'exclusion sociale qu'ils impliquent.

Ce thème implique également un plaidoyer pour l'inclusion sociale et l'amélioration de l'accessibilité des soins de santé mentale. On prend conscience dans une mesure croissante des coûts élevés de la mauvaise santé mentale. La réduction de ces coûts n'est pas uniquement une question d'amélioration des (soins de) santé mentale ; il s'agit également de lutter contre l'exclusion sociale et d'améliorer les possibilités de participation des personnes affectées de problèmes mentaux. Cela requiert une politique intersectorielle coordonnée qui, outre les soins de santé généraux, implique également le bien-être, l'emploi, le logement, l'enseignement et d'autres secteurs dans la santé mentale.

Dans le cadre du thème général, nous souhaitons aborder plusieurs autres sous-thèmes, à savoir :

- 1. Prévention de la dépression et du suicide**  
e.a. détection précoce de la psychose
- 2. Santé mentale chez les jeunes et dans l'enseignement**  
e.a. prévention de la violence et de l'abus de substances
- 3. Santé mentale sur le lieu de travail**  
e.a. prévention du stress
- 4. Santé mentale chez les personnes âgées**  
e.a. proximité de l'aide

Dans l'élaboration concrète, il est souhaitable de mettre l'accent sur la prévention et la promotion de la santé, d'une part, et le monitoring des processus de soins, les aspects économiques de la santé et les budgets indispensables à une recherche scientifique de qualité, d'autre part, car ces aspects relèvent par excellence des compétences européennes.

Si la ministre approuve la présente proposition, le groupe de travail permanent "*psychiatrie*" est disposé à l'affiner sur le plan du contenu et à lui donner la forme d'un programme concret.